

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **18 septembre 2017**

Délibération n° 2017-2213

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Déchets - Reprise des cartons non complexés issus des déchèteries - Contrat de reprise avec la société Recyclage déchets services (RDS) - Année 2017**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté**

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller Diamantidis

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 29 août 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 20 septembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Bret, Mme Vullien, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Suchet), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Hamelin (pouvoir à M. Huguet), Rantonnet (pouvoir à Mme Gardon-Chemain).

Absents non excusés : MM. Calvel, Boudot.

**Conseil du 18 septembre 2017****Délibération n° 2017-2213**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Déchets - Reprise des cartons non complexés issus des déchèteries - Contrat de reprise avec la société Recyclage déchets services (RDS) - Année 2017**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 août 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon collecte des papiers et des cartons dans les déchèteries. Certains de ses services génèrent également des quantités importantes de déchets de papiers cartons qui font l'objet d'une collecte séparée.

Les papiers et cartons dits non complexés sont ensuite confiés à une entreprise qui assurent les prestations suivantes :

- la réception des bennes de papiers et de cartons provenant des déchèteries et des services,
- le conditionnement et le rachat de 80 % des cartons produits et 100 % des papiers produits.

La consultation pour le renouvellement de l'attribution du marché de reprise de ces matières a été engagée en 2016 pour une mise en œuvre en juillet 2017. La Commission permanente d'appel d'offres, réunie en séance le 7 avril 2017, a retenu l'offre de la société Recyclage déchets services (RDS) qui se voit attribuer ce marché pour une durée de 4 ans.

Pour ce nouveau marché, la Métropole a fait le choix d'intégrer une nouvelle prestation relative aux 20 % des cartons produits et non rachetés dans le cadre du précédent marché. Cette option est prévue dans le contrat pour l'action et la performance (CAP) signé avec Eco-Emballages. Pour cela, un contrat de reprise de matériaux option fédération est à établir avec le titulaire du marché. Ce dernier assurera la reprise en option fédération de l'intégralité du flux carton ainsi généré.

En 2015, ce flux représentait 1 098 tonnes de cartons sur les 8 158 tonnes de papiers cartons à recycler et concernés par le périmètre de ce nouveau marché.

Ce choix permet à la collectivité :

- d'inciter le titulaire du marché de reprise des papiers-cartons à assurer une bonne qualité du flux sortant et donc de limiter les litiges avec les recycleurs,
- de simplifier la gestion des reprises pour recyclage des cartons et de s'assurer de la perception des soutiens versés par l'éco-organisme pour l'ensemble des cartons éligibles.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette prestation et pour bénéficier du soutien Eco-Emballages, 1 des 2 contrats de reprise proposés par le titulaire (modèle Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement -FNADE- ou Fédération des entreprises du recyclage -FEDEREC-) est à adosser au contrat pour l'action et la performance (CAP) en vigueur avec l'éco-organisme. La société RDS adhérent à la fois aux 2 fédérations des professionnels de la gestion des déchets, son offre proposait les 2 contrats types validés par Eco-Emballages et qui développent les mêmes clauses. L'un ou l'autre sera finalement retenu par le titulaire et signé par la Métropole.

Au regard des flux et des soutiens attendus, cette prestation assurera pour la Métropole une recette nette estimée de 150 000 à 200 000 € par an et pour 4 ans ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le contrat de reprise des papiers-cartons non complexés option fédération avec la société RDS, à adosser au contrat pour l'action et la performance signé avec Eco-emballages avec le repreneur Recyclage déchets services.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit contrat.

**3° - Les recettes** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 7088 - fonction 7213 - opération n° 0P25O2489.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 septembre 2017.**